

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1920)**

Heft 4

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

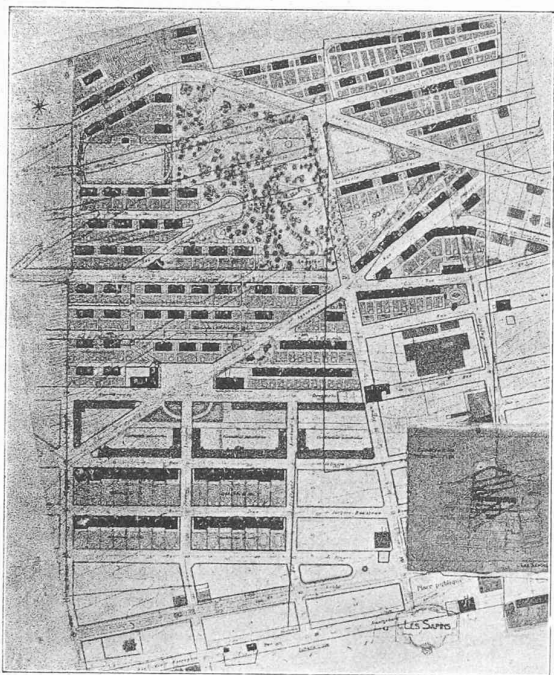
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

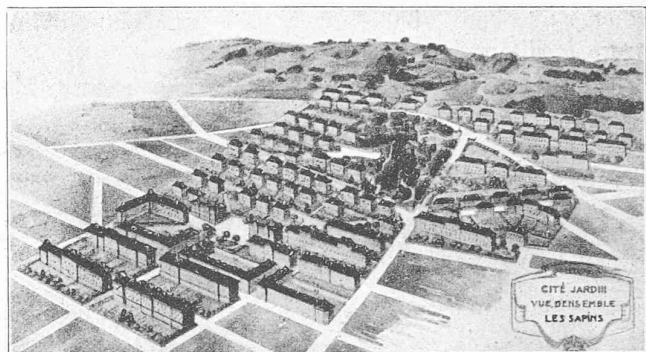
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UNE CITÉ-JARDIN A LA CHAUX-DE-FONDS



Plan de situation.



Vue à vol d'oiseau.

De toutes ces mesures que résulte-t-il ?

Il est clair que deux ouvriers différents, desservant des machines-outils identiques, munis des mêmes outils normalisés et travaillant de la matière première normalisée également, donc de texture et de dureté constantes, devront pouvoir arriver à la même production ; ou, inversement, toutes conditions de travail étant égales, celui qui arrivera à la meilleure production sera nécessairement le plus habile des deux, et on pourra par conséquent, en toute justice, le payer mieux que son camarade.

L'importance de ce résultat, permettant une rétribution impartialement proportionnée à l'effort et à l'habileté n'échappera pas à l'homme d'atelier.

Nous en verrons mieux l'importance en parlant de la fixation des prix. (A suivre.)

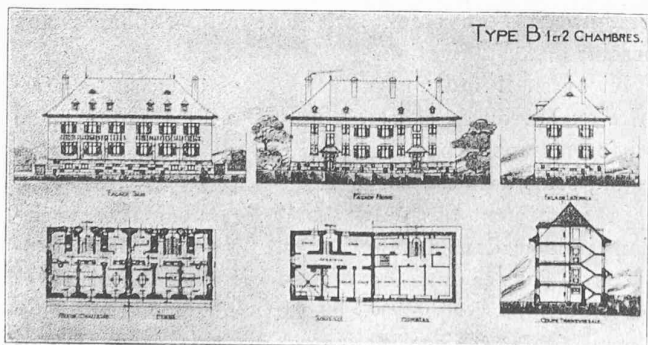
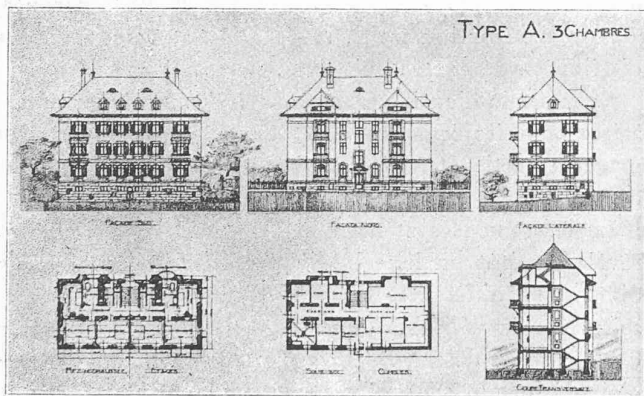
Concours pour l'étude d'une Cité-Jardin, à La Chaux-de-Fonds.

Sur le désir qui nous en a été exprimé par quelques lecteurs, nous publions, ci-dessous, les passages du rapport du jury relatifs aux deux derniers projets primés et nous en reproduisons les principales planches d'après des photographies qui nous ont été obligeamment communiquées par M. l'Ingénieur communal de La Chaux-de-Fonds.

Nous rappelons que nous avons publié, à la page 30 de notre dernier numéro, le projet définitivement adopté par l'Autorité communale.

Les sapins (VI^e prix). — L'idée de prolonger la rue du Succès et de la faire passer au nord du terrain communal est juste, car tout en évitant le bois, on obtient une voie de communication principale avec pente admissible. Il en est de même pour la rue Agassiz. Ce qui est moins heureux, c'est le grand rebroussement à l'ouest de la forêt ; l'exécution de cette section de chaussée serait difficile et fort coûteuse, vu les grands murs et les mouvements considérables des terres. La rue Cernil Antoine fait en outre disparaître une partie du bois, c'est dommage. Enfin, malgré toutes ces rues, plusieurs immeubles ne sont pas desservis d'une manière convenable.

L'utilisation du terrain laisse aussi à désirer, il ne paraît pas très logique de réserver aux places de jeux deux emplacements aussi bien exposés et aussi propices à la construction que les deux petits plateaux à l'est et à l'ouest du « Bois



Types de maisons.

IV^e prix : projet « Les Sapins », de M. Arthur Maroni, architecte, à La Chaux-de-Fonds,

noir». Enfin l'orientation de quelques massifs n'est pas heureuse, et l'ensemble de la cité est bien régulier et bien monotone pour une cité-jardin.

Le jury critique les trop nombreux décrochements dans les plans des maisons ; il aurait été bien préférable de donner un peu plus de profondeur, ce qui aurait augmenté la surface de maintes pièces de dimensions insuffisantes. — Dans le type

B, les corridors sont sombres.

La proposition d'éclairer cuisine et W.-C. par une même fenêtre jumelle n'est pas recommandable. La ventilation et l'évacuation des fumées de la buanderie sont défectueuses.

Il est de toute nécessité que les loggia puissent être fermées en hiver par de bonnes fenêtres. La question de l'évacuation des ordures ménagères par des canaux intérieurs mérite une étude très sérieuse ; car si ce mode d'élimination des déchets

présente quelques avantages, il a aussi de gros inconvénients : il est en particulier indispensable que chaque ménage ait son canal débouchant à l'extérieur et non dans la cuisine. Pour le présent projet qui ne prévoit que des maisons de 2 étages sur rez-de-chaussée, cette installation spéciale ne se justifie pas.

Façades d'un réel intérêt.

Le nombre des logements, 678 pour 107 maisons, est beaucoup trop considérable. L'auteur n'a pas craint de fournir loyalement tous les profils montrant les difficultés d'exécution de son projet, difficultés que l'on rencontre dans d'autres études mais qui ne sont pas exposées avec la même franchise.

Ce projet représente un gros travail, mais malheureusement la cité proposée n'est pas une cité-jardin.

Aéro (V^e prix). — Peu de modifications importantes sont proposées au plan d'alignement sanctionné ; ce qui est une erreur. La rue du Succès est maintenue jusqu'à la rue Tête de Rang, la rue Cernil Antoine est prévue avec une pente de 7,8 %, mais ce qui manque ce sont les voies d'accès pour les quartiers nord-ouest. On ne peut y parvenir qu'en empruntant des terrains privés et sur lesquels les rues ne pourraient pas être créées aussi rapidement que la cité-jardin. L'utilisation du terrain

laisse à désirer. Pourquoi disposer des parcelles au sud de la rue Breguet pour une cité de maisons locatives lorsque le programme réserve ces emplacements pour des terrains industriels ? Les plans des types d'immeubles qui n'ont pas trop de décrochements sont satisfaisants, cependant mainte

chambre à coucher et plusieurs cuisines sont bien petites, les vestibules sont sombres.

On a sacrifié parfois la chambre à coucher pour obtenir une plus grande salle à

manger, ce qui est regrettable. — Les façades

et surtout les toitures

sont bien tourmentées.

Que de noues,

de ferblanterie qui

ne conviennent pas

au climat de La

Chaux-de-Fonds. La

jolie petite maison

du type D a été goûtée,

mais trouverait difficilement

sa place dans la

colonie que l'on se propose de

construire pour des familles d'ouvriers

et d'employés. — Ce projet a été

très consciencieusement étudié

et rendu avec beaucoup

de soin, mais n'a pas le caractère

d'une cité-jardin. On

se trouve plutôt en présence

d'une cité de villas pour la

partie supérieure et d'une

cité industrielle pour les

quartiers inférieurs. Cette

impression se confirme lorsque

l'on constate que l'auteur

de « Aéro » propose 365 logements

pour 67 maisons seulement.

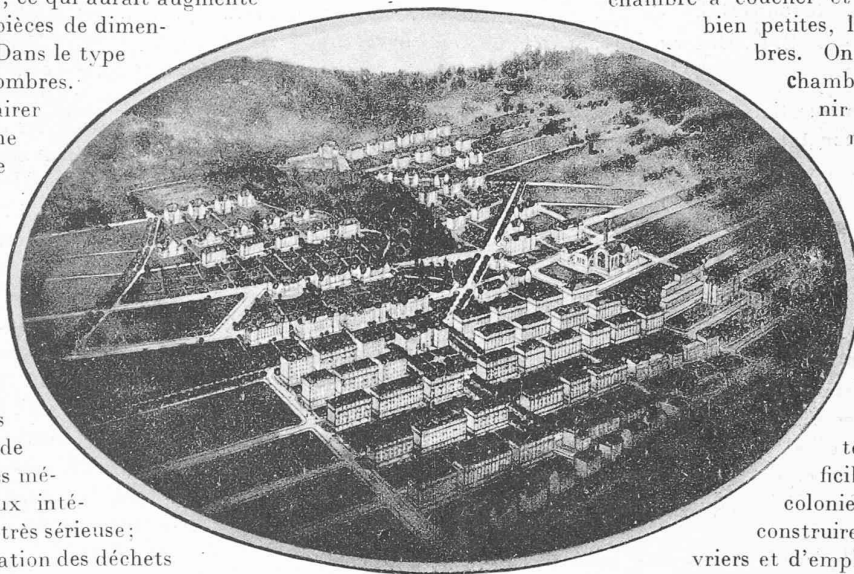
Du danger de l'impropriété des termes.

L'article que nous avons publié sous ce titre, à la page 283 de notre numéro du 27 décembre 1919 nous a valu la note suivante :

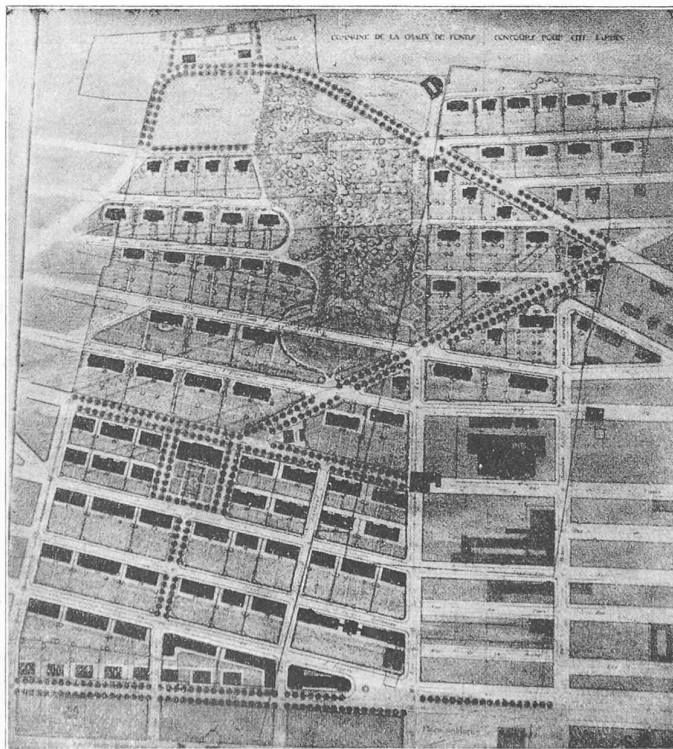
« Dans votre numéro du 27 décembre 1919 votre correspondant « D » relève quelques inexactitudes qui se sont glissées dans l'article « Traitement thermique des pièces forgées » du numéro de janvier/février 1919 de la Revue B B C au cours de sa rédaction.

Nous regrettons ces erreurs et nous sommes très reconnaissants à votre correspondant de nous y avoir rendu attentifs.

Remarquons cependant que c'est à dessein que l'auteur de l'article de la Revue B B C n'a pas donné la composition chi-



CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UNE CITÉ-JARDIN
A LA CHAUX-DE-FONDS



V^e prix : projet « Aéro », de M. Jean Crivelli, architecte,
à La Chaux-de-Fonds.